

Développement local intégré

Nouvelles filières d'emploi et de formation

Lutte contre les discriminations

1ère contribution

Proposée suite à l'Assemblée plénière
du 15 décembre 2005



Plan du document

Contexte de l'auto-saisine	page 3
Synthèse de la contribution	pages 4 et 5
Contribution du Conseil	pages 6 à 17
Contribution individuelle	pages 18 à 19

Contexte de l'auto-saisine

Développement économique, social et l'emploi, le Conseil de développement s'est auto-saisi de cette question, et propose aux élus sa contribution.

Le territoire de Plaine Commune connaît des transformations importantes en termes d'activité économique. Pourtant, les effets sur l'emploi de la population se font attendre.

Le Conseil de développement pense que le développement économique et la satisfaction des besoins d'emploi de la population sont complémentaires et d'importances égales. La réussite du projet d'agglomération dépendra étroitement de notre capacité à faire progresser conjointement identité et image du territoire, développement économique et social, satisfaction des besoins de la population, y compris en terme d'emplois stables.

Ces réflexions et propositions s'inscrivent dans la participation du Conseil de développement aux réflexions menées sur le projet d'agglomération et sur l'articulation entre développement économique et emploi.

Ce document présente le résultat des travaux du groupe travail emploi depuis près de deux ans (13 réunions, totalisant plus de 700 heures de travail bénévoles). Le travail préparatoire a permis d'auditionner les services communautaires en charge du développement économique et de l'emploi et de croiser les points de vue, les expériences des membres du groupe de travail.

Le 10 mars 2005, le Groupe de travail emploi propose à l'assemblée plénière de s'auto saisir des questions d'emploi et de développement économique.

Le groupe de travail emploi est composé de Jacques BARTHOLOMOT, Rémy BEAUVISAGE, Bernard BLONDEL, Françoise CARAYON, Patricia CIGOLARI., Bernard HUVET, Monique JEFFROY, Marina KOST, Pascal LACROIX, Zine Labidine LASSOUED, Dominique LEBRUN, Patricia LEGER, Bénédicte MADELIN, Véronique SAINT-AUBIN, Georges SAINT-LOUIS AUGUSTIN, Martine TIERCELIN.

En moyenne, 10 personnes étaient présentes à chaque séance.

Les origines socioprofessionnelles des participants sont diverses : responsable d'organisme de formation, dirigeant d'entreprise d'insertion, professionnels du social, de la politique de la ville, syndicalistes, ecclésiastique, cadre, employé, personnes issues du mouvement associatif (parents d'élèves, démarche quartier...)

Zones de rayonnement des membres du groupe de travail : agglomération, Saint-Denis, Stains, Epinay, L'Ile-Saint-Denis.

Cette contribution a été validée en Assemblée plénière le 15 décembre 2005.

Synthèse de la contribution

La démarche du Conseil de développement dans la présente contribution a pour simple ambition de faire des propositions pour l'emploi des habitants du territoire en partant d'un rapide état des lieux de leur situation actuelle. L'intention n'est pas d'analyser l'existant, mais d'imaginer et de proposer des possibilités. Cette contribution est complémentaire au travail mené par les services de Plaine commune et s'appuie sur leurs documents concernant les données sociales et économiques, que nous ne rappellerons pas dans cette synthèse qui comprend 3 parties : une réflexion sur le type de développement souhaité, les filières stratégiques à soutenir, des actions à mettre en œuvre dès maintenant.

I. Le développement local intégré, un processus, une volonté

Le développement local intégré est une démarche permettant de valoriser, de mobiliser et d'impliquer le plus grand nombre d'énergies économiques et sociales locales, pour susciter des initiatives, générer un tissu de nouvelles entreprises et mettre en œuvre une dynamique territoriale de l'innovation.

Soutenir des initiatives locales

Le développement ne doit pas reposer seulement sur l'arrivée d'activités extérieures sur le territoire mais il part aussi **DU** territoire. Plaine Commune devrait favoriser et s'impliquer sur les potentialités endogènes :

- en rendant plus accessibles aux populations l'offre de formation pour leur permettre d'accéder à l'emploi,
- en favorisant les structures et les instruments financiers d'aide au développement des TPE et PME locales et élargir leurs interventions au secteur de l'économie sociale et solidaire,
- en veillant à un développement géographiquement équilibré du territoire.

Une dynamique de la réussite indispensable

Dès l'école, en favorisant la mise en place d'équipes de réussite éducatives et, pour les publics les moins qualifiés, en valorisant leurs compétences, leurs savoir-faire, ou en accompagnant leur intégration dans les TPE et PME qui bénéficieraient d'une aide à la définition précise des postes.

Une offre de formation riche et adaptée

Plaine Commune devrait développer et valoriser les écoles de la 2^{ème} chance, le travail des organismes de formation, les formations linguistiques, la validation des acquis de l'expérience, les chantiers-écoles pour diffuser le savoir-faire technique de certains métiers, l'implantation de formation de haut niveau (écoles d'ingénieurs, de commerce), et le partenariat des grandes écoles nationales avec les lycées du territoire.

II. Des filières stratégiques à soutenir

Cet avis met l'accent sur quatre filières retenues en fonction des critères suivants :

- permettre d'assumer et valoriser notre histoire, notre patrimoine,
- réinjecter les savoirs existants dans le développement,
- donner au territoire une identité originale, porteuse d'un développement plus durable et solidaire
- ouvrant sur un large spectre d'emplois et de qualification.

L'éco-développement

Ce secteur, déjà présent historiquement sur le territoire, est porteur de développement. Il comprend :

L'éco-construction

Plaine Commune pourrait favoriser l'implantation d'une filière (conception, fabrication et distribution) de matériaux naturels, de fabrication économe en énergie. Ce secteur demande une importante main d'œuvre pouvant accéder assez facilement à une qualification dans ces métiers. La filière de formation serait également à développer.

La récupération, le traitement et le recyclage des déchets

L'ensemble de la filière doit être développée : ramassage, tri, traitement, recyclage ou réutilisation, et serait créateur d'emplois.

La reprise de la gestion de l'eau et de son traitement, économies d'énergie et énergies renouvelables

Pour que l'objectif d'environnement durable de qualité soit vraiment atteint, les créations de nouvelles filières ou de nouvelles techniques ne doivent en aucun cas créer d'autres problèmes écologiques ou environnementaux sous-jacents. C'est pourquoi nous n'avons pas retenu la filière logistique dans nos propositions.

L'audio-visuel

Cette filière, présente et en développement sur le territoire, permet de concilier le patrimoine (studios Éclair), l'amélioration de l'image du territoire et la création d'emplois très divers. Les problèmes de statut (dont l'intermittence) ne devraient pas s'opposer au développement de cette filière.

Les services d'aide à la personne

Cette filière permet simultanément de répondre aux besoins de la population (emplois à domicile, en particulier de gardes d'enfants, face au développement des emplois à horaires atypiques) et de créer des emplois accessibles notamment aux femmes et aux personnes de bas niveau de qualification.

Le tourisme et le patrimoine

Le territoire est riche d'un patrimoine historique, d'équipements sportifs et culturels, d'espaces naturels. La réalisation d'un audit permettrait la mise en valeur de ce patrimoine. Il permettrait d'asseoir une stratégie de développement touristique génératrice d'emplois : accueil (multilingue) ; hôtellerie, restauration ; service de bateaux touristiques, sur réservation ; location et entretien de vélos ; service de transport « spectacles ».

III. Des actions à mettre en œuvre

Lutter contre les discriminations

Il paraît essentiel que Plaine Commune, solidaire, œuvre dans des directions complémentaires :

- l'inscription de Plaine Commune dès 2005 dans le programme national de lutte contre les discriminations,
- l'incitation à la réalisation, dans les grandes entreprises, (y compris à Plaine Commune) de diagnostics sur les discriminations,
- la mise en place d'un observatoire communautaire des discriminations.

Il s'agit d'une prise de conscience sans laquelle la cohésion sociale est fortement menacée.

Soutenir l'emploi industriel

Plaine Commune ne doit pas oublier son passé et son histoire industrielle. Elle doit s'efforcer de maintenir les emplois industriels qui subsistent sur son territoire, en soutenant leur modernisation. La communauté d'agglomération a de bons atouts (son passé, ses partenaires, ...) pour adopter une stratégie. Pour cela, il faut faciliter la coopération entre les entreprises et les universités et centre de recherche (publics et privés).

Développer les synergies entre recherche publique et privée

Notamment des laboratoires de recherche des universités de Paris 8 et Paris 13, et des laboratoires de recherche des industries du territoire (par exemple EDF, Gaz de France, Rhodia, Saint-Gobain).

Faciliter les rencontres formation/entreprises

Pour permettre aux établissements de formation de mieux connaître les perspectives de recrutement et aux entreprises de connaître les formations dispensées localement.

Faciliter la rencontre entre les grandes entreprises et les PME/TPE

Mettre en œuvre une politique de développement local intégré

Soutenir les entrepreneurs participant concrètement à cette politique de développement local intégré et les centres de formations qui intègrent cette dimension.

Systématiser les clauses de mieux-disant social

Diffuser la Charte Entreprise-Territoire conclue entre Plaine Commune et des entreprises et étendre les clauses de mieux disant social aux marchés de l'ensemble des services des villes composant Plaine Commune, ainsi que des différents bailleurs sociaux des villes de Plaine Commune.

Faciliter l'implantation d'une « régie de territoire »

Ce document est un point d'étape. Le groupe de travail entend approfondir en 2006 certaines pistes de travail, entre autres : filière d'aide à la personne, amélioration de l'attractivité du territoire, formation, et formation professionnelle (apprentissage, université populaire).

Introduction

Les documents fournis par les services de Plaine Commune font apparaître les caractéristiques suivantes :

- une sur-représentation des jeunes de 15 à 24 ans (14,5% de la population),
- une proportion élevée de population étrangère (de l'ordre du quart),
- un faible niveau de formation (plus de la moitié des habitants ne dépassent pas le niveau V (CAP)),
- une forte présence de familles monoparentales (essentiellement féminines).

L'analyse de l'évolution de la demande d'emploi (augmentation constante depuis ces dernières années), des caractéristiques des demandeurs d'emploi sur le territoire de Plaine Commune (35% rencontrent des difficultés d'expression, augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI), au regard du type d'offres proposées (emplois qualifiés) et de la tendance par secteur d'activité (forte augmentation des emplois de services, diminution des emplois industriels) laisse apparaître une situation préoccupante pour les catégories sociales les plus démunies.

Ainsi, le taux de chômage¹ (17%) est supérieur à la moyenne départementale (14%) et à la moyenne nationale (10%). Les demandeurs d'emplois sont :

- Des chômeurs de longue durée (33% des demandeurs d'emplois le sont depuis plus d'un an)
- Des bénéficiaires du RMI 14068,
- Des jeunes (moins de 25 ans, 15% des demandeurs d'emplois), souvent en grande difficulté, parfois inscrits dans une Mission Locale,
- Des femmes (46% des demandeurs d'emploi, demande en augmentation),
- Des personnes issues de l'immigration.

Les chiffres sont bien souvent aggravés dans certains quartiers. Ils ne prennent pas en compte les personnes sans papier qui sont nombreux sur le territoire de Plaine Commune.

Au-delà du chômage proprement dit, le sous emploi se caractérise également par le développement du temps partiel de la précarité.

Par ailleurs, l'essor économique en terme d'installation d'entreprises sur le territoire (plus de 900 en 4 ans représentant 18 000 emplois), considérable, ne se traduit pas encore en emplois pour les habitants.

Le territoire a un riche passé dans le secteur industriel. Les années 70 et 80 ont vu disparaître de nombreux emplois dans ce secteur, même si localement il reste important (par exemple à Aubervilliers). L'apparition d'emplois dans les secteurs commerciaux et de services ne peut pas compenser totalement la perte des emplois industriels.

Il ne faut pas se préoccuper seulement des nouvelles implantations mais aussi du tissu existant, notamment de PME et de TPE, **des professions libérales (en particulier de santé)** qui a besoin de soutien pour continuer et développer son activité.

Le constat d'un « turn over » important pour ce qui est de l'habitat, de l'emploi, mais aussi de l'installation et de la disparition des PME, nécessite l'invention de nouvelles réponses pour que ce mouvement ne devienne pas un handicap.

Enfin, le maintien et le développement de l'emploi dans le secteur associatif (sportif, social, culturel, ...) méritent également un soutien et un accompagnement de la part des différentes institutions.

¹ Sauf indications contraires, tous les chiffres correspondent à la situation fin 2004.

Un projet collectif de développement sur ce territoire passe nécessairement par une politique volontariste de l'emploi, par une réflexion sur le type de développement souhaité :

- Un développement imaginatif qui s'appuie sur les savoirs, savoir-faire techniques et culturels et les compétences de chacun et qui assure une amélioration du niveau de vie et du cadre de vie, permettant à chaque personne du territoire de trouver sa place ;
- Un développement qui réduit l'écart qui ne cesse de se creuser entre les offres d'emplois et les attentes des entreprises et les qualifications des demandeurs d'emploi du territoire ; mais également entre les jeunes avec diplôme et les chômeurs de longue durée de plus de 45 ans avec expérience, les habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville et les autres ;
- Un développement qui s'attaque aux discriminations liées aux origines, au lieu d'habitation, au niveau de qualification ;

Les initiatives de Plaine Commune pour répondre à cette politique volontariste sont visibles : le Plan Stratégique pour l'Emploi, le PLIE communautaire, les récentes signatures de la Charte Entreprise-Territoire en sont l'illustration. Cependant il paraît nécessaire d'amplifier la démarche.

Le développement local intégré, un processus, une volonté

L'évolution de l'économie de marché productiviste est de plus en plus performante grâce aux progrès de la technologie et aux nouveaux modes de répartition du travail. Elle produit non seulement des biens et des services, mais aussi un nombre grandissant d'exclus du marché du travail et donc de la vie sociale et collective.

Par opposition, le développement local intégré est une démarche permettant de valoriser, de mobiliser et d'impliquer le plus grand nombre d'énergies économiques et sociales locales, pour susciter des initiatives locales, générer un tissu de nouvelles entreprises et mettre en œuvre une dynamique territoriale de l'innovation.

Le développement local intégré implique une politique volontariste qui repose sur une dynamique incitative.

Soutenir des initiatives locales

Le développement ne doit pas reposer seulement sur l'arrivée d'activités extérieures au territoire mais il part aussi **DU** territoire dans une logique socio-territoriale (Par exemple, projet Equal à Saint-Denis : développement d'un atelier de reproduction d'objets archéologiques (poterie mérovingienne, bronze etc.) en s'appuyant sur les savoir-faire de la population et les richesses du patrimoine.

On peut imaginer le rôle de Plaine Commune favorisant et s'impliquant sur les potentialités endogènes² :

- En rendant plus accessibles aux populations l'offre de formation pour leur permettre d'accéder à l'emploi.
- En favorisant les structures et des instruments financiers d'aide au développement des TPE et PME locales (par exemple MIEL, fond de garantie départemental type GARANCE ou PFIL³, etc.) et élargir leurs interventions au secteur de l'économie sociale et solidaire.
- En favorisant les investissements structurants pour développer l'attractivité du territoire en favorisant l'arrivée d'entreprises qui emploient la population locale, et qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable.
- En veillant à un développement géographiquement équilibré du territoire (Plaine-Saint-Denis ↔ périphérie).

Une dynamique de la réussite indispensable

dès l'école :

- dans le primaire, favoriser la mise en place d'équipes de réussite éducatives et de plate-forme ... (Cf. loi de cohésion sociale),
- au collège, encourager le travail sur projet, qui motive beaucoup d'élèves (par des partenariats, des rencontres), collégiens/lycéens/étudiants/professionnels,
- travailler avec l'Education Nationale pour favoriser l'élargissement des orientations scolaires et professionnelles des jeunes,
- développer les activités pendant les congés scolaires : découverte, création, expression,...

pour les publics les moins qualifiés :

Combattre fortement l'idée d'inemployabilité des personnes les moins qualifiées et/ou les plus éloignées de l'emploi chez tous les (*protagonistes*) acteurs en intervenant notamment sur le contexte du processus d'embauche, les représentations souvent discriminantes associées et la sélection.

Valoriser les compétences, les savoirs-faire, prospecter et proposer des emplois à statut fort (CDI temps complet) ou recherchés.

Intervenir auprès des TPE et PME pour les aider à définir concrètement leurs besoins par une aide à la définition précise de leur fiche de postes, leur proposer des candidats intéressés par celles-ci (en évitant le CV, la lettre de motivation et l'entretien d'embauche par une mise en relation dans l'entreprise par l'intermédiation (l'intervention) de services⁴ formés à l'intervention sur l'offre et la demande) et accompagner l'intégration dans l'entreprise et au poste pendant toute la période d'essai.

² Endogène : qui vient de l'intérieur.

³ PFIL : Plate-Forme Initiative Locale

⁴ type C2DI 93

Une offre de formation riche et adaptée :

- valoriser les écoles de la 2^{ème} chance, pour les jeunes de plus de 18 ans qui ont décroché de l'école à l'adolescence et qui sont prêts à construire un projet,
- soutenir le travail des organismes de formation,
- développer les formations linguistiques : la méconnaissance du français est souvent un obstacle à l'embauche,
- développer, populariser la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) (Cf. Loi de développement social),
- développer les chantiers-écoles pour diffuser le savoir-faire technique de certains métiers,
- favoriser l'implantation de formation de haut niveau (grandes écoles d'ingénieurs et commerciales),
- favoriser le partenariat des Grandes Ecoles nationales avec les lycées du territoire (soutien scolaire et/ou recrutement dérogatoire adapté).

Des filières stratégiques à soutenir

Soyons imaginatifs : ne nous contentons pas des filières connues. Le territoire est riche de deux universités et de plusieurs centres de recherches publics et privés. Des partenariats avec ces organismes, Plaine Commune et les entreprises du territoire doivent être une base dynamique de création de nouvelles filières.

Nous mettrons l'accent dans ce document sur quatre filières (la filière sport fait l'objet d'une contribution individuelle), retenues selon les critères suivants :

- Permettant d'assumer et valoriser notre histoire, notre patrimoine ;
- Réinjectant les savoirs existants dans le développement ;
- Donnant au territoire une identité originale, porteuse d'un développement différent, plus durable mais surtout plus solidaire ;
- Ouvrant sur un large spectre d'emplois et de qualification.

L'éco-développement

Ce secteur, déjà présent historiquement sur le territoire (traitement des déchets, production de savon), est porteur de développement. Il permet :

- de montrer une image positive du territoire ;
- de créer des emplois de qualification très diverse ;
- de satisfaire également les besoins des 308 000 habitants, 115 000 salariés et 40 000 étudiants.

Que ce soit sur le développement du tri sélectif, du maraîchage biologique, de l'utilisation de nouvelles énergies, de la réduction de la consommation d'énergie, l'éco-construction, les possibilités de développement d'activités économiques sont multiples.

- **L'éco-construction**

Il est délicat de proposer en quelques mots une définition de l'éco-construction. Nous ne retiendrons ici que ce qui dans ce type de construction favoriserait une dynamique d'emploi et identifierait et qualifierait le territoire.

Plaine Commune pourrait favoriser l'implantation d'une filière de concepteurs, de fabricants, de distributeurs et d'entrepreneurs pour la mise en œuvre de matériaux naturels, non toxiques, de fabrication peu consommatrice d'énergie, puis leur recyclage ou leur élimination.

L'implantation d'unités de production dans ce secteur demande une importante main d'œuvre pouvant accéder assez facilement à une qualification dans ces métiers. La filière de formation serait également à développer.

- **Récupération, traitement et recyclage des déchets**

Le tri sélectif est en nette progression mais il reste encore à améliorer notamment au niveau des grands ensembles.

Les tonnages de déchets sont de plus en plus conséquents et des techniques de récupération manquent. Le chiffre de DTQD⁵ en 2002 était déjà de 780 000 tonnes en France : huiles, phytosanitaires, produits de nettoyage, pneumatiques, etc., sans oublier les emballages.

Des initiatives diverses, grâce à l'aide d'organismes, peuvent être réalisées, par exemple, le Réseau TEE⁶ (Territoire, Environnement, Emploi) apporte sa contribution à la mise en place de techniques innovantes permettant de diminuer la quantité et la nocivité des déchets.

⁵ DTQD : Déchets toxiques en quantités dispersées

⁶ TEE : Accompagnés par le ministère de l'écologie et du développement durable et le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, les Réseaux Tee ont été créés en 2000. En partenariat étroit avec les DIREN, l'ADEME, les Agences de l'Eau et les Conseils Régionaux, ils facilitent la mise en réseau des opérateurs travaillant sur la problématique des métiers et des emplois de l'environnement.

Par exemple, Plaine Commune pourrait faciliter la création de sociétés de ramassage des déchets : piles, objets contenant des circuits imprimés... . Ces sociétés pourraient elles-mêmes prendre en charge le traitement ou le recyclage ou la réutilisation ou les transporter chez des récupérateurs ou dans des sociétés de traitements ou de recyclage.

Le développement de ce secteur serait créateur d'emplois. L'ensemble de la filière doit être développée : ramassage, tri, traitement, recyclage ou réutilisation.

- **Reprise de la Gestion de l'eau et de son traitement, économies d'énergie et énergies renouvelables.**

Il est nécessaire que Plaine Commune réaffirme son engagement dans le développement durable et solidaire.

Plaine Commune peut intervenir dans le secteur de la gestion, de la récupération et du traitement des eaux en allant jusqu'à la reprise de cette gestion. Ce secteur « stratégique » pour les habitants (cf rapport du groupe de travail Habitat) permettrait en plus la création d'emplois locaux.

La direction prise dans ce sens dans le cadre de la réhabilitation de la halle du marché de Saint Denis est à souligner.

L'optimisation des consommations énergétiques au sein de la Communauté d'agglomération présente de nombreux atouts :

- incontestable amélioration du service rendu aux usagers des bâtiments publics
- réalisations d'économie financières substantielles
- Valorisation et incitation grâce à l'exemplarité de la démarche.
- Lutte contre le changement climatique.

Se doter d'une ALE (Agence Locale de l'Energie)^{*7} ayant pour mission la sensibilisation et le conseil auprès de la population, la formation des travailleurs sociaux et des employés municipaux, le diagnostic énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables..., serait le moyen d'amplifier cette démarche.

Ces initiatives permettront à moyen terme une approche globale sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables qui qualifieront le territoire et contribueront à la création d'une véritable filière d'éco développement.

Pour que l'objectif d'environnement durable de qualité soit vraiment atteint, les créations de nouvelles filières ou de nouvelles techniques ne doivent en aucun cas créer d'autres problèmes écologiques ou environnementaux sous-jacents. C'est pourquoi nous n'avons pas retenu la filière logistique dans nos propositions.

⁷ Il existe 2 ALE en Ile de France : une à Saint Quentin en Yvelines et une regroupant les communes de Vincennes/Montreuil/Bagnolet.⁷

L'audio-visuel

Cette filière est déjà présente et en développement sur le territoire. Elle permet de concilier le patrimoine (studios Eclair), l'amélioration de l'image du territoire et la création d'emplois très divers, tant techniques qu'artistiques. Les problèmes réels de statut (dont l'intermittence) ne devraient pas s'opposer au développement de cette filière.

Le secteur audio-visuel qui a redémarré avec l'implantation des studios de la Plaine a vu son activité se concentrer petit à petit sur le territoire. La télé, le cinéma, mais aussi des activités comme les métiers du son, les métiers de la lumière, les locations de matériels, la création musicale, ... doivent encore se diversifier et se développer ; Sans oublier les métiers annexes : maintenance du matériel, électriciens, menuisiers, décorateurs, métiers de bouche, etc. De la plus petite entreprise à la plus grande, il faut soutenir les projets, apporter des aides financières et techniques (gestion d'entreprise) et créer des partenariats pour utiliser la main-d'œuvre qualifiée ou pas qui existe localement.

Il faudrait encore mieux faire connaître les possibilités d'emplois dans ce secteur aux habitants, aux étudiants, par des salons, des visites d'entreprises (cité Besson), les journaux locaux, développer encore plus les filières de formation dans ce domaine sur le territoire et les diversifier pour répondre aux besoins des sociétés afin qu'elles puissent trouver sur place les professionnels.

Les services d'aide à la personne

Cette filière permet simultanément de répondre tant aux besoins de la population qu'à celui de création d'emplois, notamment accessibles aux femmes.

Réponse aux besoins : par exemple

Devant le développement des emplois à horaires atypiques les besoins d'emploi à domicile augmentent, particulièrement les gardes d'enfants en bas âge. En effet, pour l'intérêt de l'enfant, la garde à domicile est une solution répondant au rythme de l'enfant et à la sécurité de tous.

Si donc les besoins sont importants, ils ne peuvent pas actuellement tous être satisfaits, car de nombreuses familles du territoire ont des ressources insuffisantes⁸.

Le développement des besoins en aide à domicile créé des emplois pour des personnes de bas niveau de qualification, précaires et peu payées.

Si on solvabilise certaines personnes, les demandes d'interventions vont augmenter et peuvent permettre de créer des emplois sous forme de CDI à temps complet alors qu'actuellement ces emplois sont en CDI à temps partiel ou en CDD.

Pourquoi ne pas envisager comme la prime à l'emploi que cette même somme puisse leur être remboursée pour faciliter l'embauche d'une employée ou d'un employé à domicile ?

Cette proposition pourrait concerner également les personnes âgées et les familles à faible revenu ayant besoin d'interventions diverses : travaux ménagers, petites réparations, aide à la vie quotidienne, aide au déplacement etc.

Ce type d'emploi moins précaire, plus valorisé, faciliterait également les formations de ce personnel pouvant faire évoluer leurs carrières. Par exemple, les aides à domicile peuvent devenir des travailleuses familiales, aides soignantes.

La proximité lieu de travail et lieu d'habitation est intéressante pour diminuer les temps de déplacement qui pour la plupart ne sont pas pris en compte dans le temps de travail. Cela facilite l'organisation familiale.

C'est un vrai enjeu pour le développement de l'emploi des personnes de bas de niveau de qualification du territoire et l'accès à une valorisation des parcours professionnels.

⁸ Les personnes imposables peuvent, elles, bénéficier de la réduction de 50% du montant des salaires et charges de leurs employés.

Tourisme et Patrimoine

Le territoire est riche :

- historiquement : Cathédrale-basilique Saint-Denis, patrimoine agricole et industriel
- sportivement : Stade de France, futur stade nautique, ...
- en espaces naturels : Parc Paysager de La Courneuve, Parc de l'Île-Saint-Denis, jardins ouvriers, ...
En particulier, que ce soit par la Seine ou le canal, l'eau est très présente sur le territoire. De plus, celui-ci constitue le « bassin versant » de tout le nord du département et d'une partie du Val d'Oise.
- culturellement : le Festival de Saint-Denis, Africolor, Les Laboratoires d'Aubervilliers, La Compagnie Découflé, la Maison du Théâtre et de la Danse d'Epinay, l'Académie du Cirque Fratellini, Zingaro, les théâtres ...

La réalisation d'un audit permettrait la mise en valeur de ce patrimoine. Ceci améliorerait l'image de marque du territoire et son attractivité. Enfin il permettrait d'asseoir une stratégie de développement touristique génératrice d'emplois :

- accueil (multilingue) ;
- hôtellerie, restauration ;
- service de bateaux touristiques, sur réservation ;
- location et entretien de vélos ;
- service de transport « spectacles » ;
- ...

Des actions à mettre en oeuvre

Le Conseil de Développement avance quelques axes de méthode et d'action, pour que chaque habitant, jeune ou moins jeune, femme, étranger, bénéficiaire du RMI, porteur d'un handicap, puisse acquérir une qualification professionnelle qui débouche sur un emploi stable.

Aussi, les actions doivent être diversifiées, adaptées à tout le territoire et à toutes les personnes. Il faudra notamment veiller au développement des actions de valorisation des personnes qui ont vécu trop d'échec, et au développement de structures favorisant l'insertion par l'activité économique.

Lutter contre les discriminations

On peut relever de nombreux types de discriminations à l'embauche, dans l'emploi, dans les stages en entreprise.

A l'heure où l'emploi devient de plus en plus précaire, la discrimination est un facteur non négligeable d'exclusion. Elle n'est pas facilement mesurable. Mais la mise en place de diagnostics-actions serait utile pour mobiliser les partenaires sur notre territoire.

La discrimination se fait ressentir au niveau des personnes d'origine étrangère ou des DOM-TOM et au niveau des femmes (jeunes femmes à l'embauche, postes à responsabilité attribués en priorité aux hommes, perte d'emploi pour les femmes en cas de difficulté de l'entreprise...).

Les possibilités d'embauche, la parité et l'égalité des chances doivent exister de la même façon pour tous.

Il paraît essentiel que Plaine Commune, solidaire, œuvre dans des directions complémentaires :

- l'inscription de Plaine Commune dès 2005 dans le programme national de lutte contre les discriminations.
- l'incitation à la réalisation, dans les grandes entreprises, (y compris en interne à Plaine Commune) de diagnostics sur les discriminations (origine, homme/femme, et ce, suivant le niveau de responsabilité).
- La mise en place d'un Observatoire Communautaire des Discriminations (ou la sollicitation de l'Observatoire Départemental d'étudier notre agglomération).

Ainsi Plaine Commune manifesterait sa réelle volonté politique, non seulement de réduire les inégalités, mais surtout faire reconnaître aux entreprises et à l'ensemble des citoyens la mosaïque France et la diversité culturelle et ethnique qui la compose. Il s'agit d'une prise de conscience sans laquelle la cohésion sociale est fortement menacée.

Soutenir l'emploi industriel

Plaine Commune, tournée vers l'avenir, ne doit pas pour autant oublier son passé et son histoire industrielle. Elle doit s'efforcer de maintenir les emplois industriels qui subsistent sur son territoire, en soutenant leur modernisation. La communauté d'agglomération a de bons atouts (son passé, ses partenaires, ...) pour impulser une dynamique d'innovation de développement de projets industriels (rapport BEFFA) et adopter une stratégie. Pour cela, il faut inventorier les capacités du territoire (industries existantes, zones disponibles, qualifications des personnels, services adaptés) et faciliter la coopération entre les entreprises et les zones industrielles, entre les industries et les services, entre les industries et les universités et centre de recherche (publics et privés).

Développer les synergies entre recherche publique et privée

Plaine Commune peut utiliser les compétences des laboratoires de recherche de ses universités (Paris 8 et Paris 13) des laboratoires de recherche des industries du territoire (par exemple EDF, Gaz de France, Rhodia, Saint-Gobain) pour

- favoriser le développement ou l'implantation d'entreprises mettant en œuvre des techniques nouvelles et générant des emplois.
Ceci pourrait favoriser une dynamique territoriale en s'inscrivant dans un programme international par l'adhésion à l'association Energie-Cités (WWF). Et en favorisant l'accès aux organismes délivrant des aides financières ou des aides à la formation.
- poursuivre les efforts d'accueil d'organismes de recherche et d'innovation.

Faciliter les rencontres formation/entreprises

Au-delà des initiatives permettant déjà la rencontre des jeunes et des adultes d'une part avec les établissements de formation, d'autre part avec les entreprises, mais le troisième côté du triangle pourrait être renforcé : Plaine Commune pourrait faciliter les rencontres entre les entreprises et les établissements de formation.

Sans aligner la formation sur les seuls besoins des employeurs, permettre aux établissements de formation de mieux connaître les perspectives de recrutement peut leur apporter des éléments de réflexions, sans leur demander d'abandonner leur rôle de formation générale et d'élévation du niveau de qualification.

Permettre aux entreprises de connaître les formations dispensées localement peut les inciter à embaucher localement, sans les coûts induits par un recrutement plus lointain (frais de déménagements, emploi du conjoint, etc.).

Faciliter la rencontre entre les grandes entreprises et les PME/TPE

Plaine Commune veillera à apporter un soutien (dans la durée), non seulement aux très grosses sociétés mais aussi aux PME/TPE qui constituent un réseau intéressant pour l'emploi, **notamment en mobilisant Plaine Commune Promotion pour inventer des nouvelles formes d'espaces de rencontre, et en renforçant le soutien à la MIEL**. Elle doit essayer d'anticiper leurs problèmes ou leurs ambitions par l'intermédiaire de la Charte Entreprise-Territoire.

Mettre en œuvre une politique de développement local intégré

Communiquer, former et impliquer l'ensemble des services de la collectivité territoriale, des entreprises, des associations, des citoyens, et bien sûr des élus pour favoriser la compréhension de ce qu'est un véritable développement local intégré.

Soutenir les entrepreneurs participant concrètement à cette politique de développement local intégré pour lesquels le développement ne se fait pas à n'importe quelles conditions. Il doit y avoir convergence entre développement local et développement durable.

Soutenir les structures de production dans leur développement créateur d'emplois pour les plus démunis.

Soutenir les centres de formations dont les objectifs intègrent cette dimension de développement local intégré.

Former le personnel de Plaine Commune à la compréhension de cette démarche.

Créer un observatoire du développement local intégré constitué de membres des différentes composantes du territoire mobilisé par cette démarche (Elus, entrepreneurs, représentants d'université, de l'éducation, des associations de formation ou de production, syndicats et citoyens intéressés) permettrait de suivre les évolutions, les résistances, les obstacles et évaluerait régulièrement la progression de la démarche. Il pourrait également être un lieu de vigilance et l'alerte sur le respect du Code du Travail.

Ainsi, le territoire de Plaine Commune pourrait devenir un pôle de spécialités en instaurant une politique de développement durable qui permettrait :

- de créer des emplois sur son territoire et au-delà,
- de créer des activités qui perdurent,
- d'affirmer son identité face aux autres grandes métropoles,
- de mettre en place à partir de ces activités une solidarité nationale ou même internationale.

Systématiser les clauses de mieux-disant social

La Charte Entreprise-Territoire conclue entre Plaine Commune et des entreprises indique assez précisément les axes d'intervention possible des entreprises en ce qui concerne l'emploi, la formation l'insertion le logement, ..., en direction des habitants de Plaine Commune. L'activation des clauses de mieux disant social semble être acquise et un moyen de faciliter l'accès à l'emploi des plus démunis, et notamment en permettant aux entreprises d'insertion, aux régies de quartier, ou « régie de territoire », de concourir aux appels d'offres.

Ces clauses pourraient être étendues non seulement à l'ensemble des marchés commandités par les services de Plaine Commune, mais également commandités par l'ensemble des services des villes composant Plaine Commune, ainsi que par les différents bailleurs sociaux des villes de Plaine Commune.

Faciliter l'implantation d'une « régie de territoire »

Plusieurs structures d'insertion par l'activité économique ont proposé un projet de création d'une Régie de territoire si l'étude de faisabilité en validait la pertinence.

Une régie de territoire est un dispositif partenarial qui s'inscrit dans la construction d'un développement local durable en articulant plusieurs démarches complémentaires.

Elle permet de globaliser des services de proximité (environnement et cadre de vie, habitat et entretien, maintenance des équipements publics, besoins non encore satisfaits, maîtrise d'énergie...).

En aucun cas cette structure fonctionnant sur le principe de délégation de service public, n'a pour rôle de capter les marchés existants attribués aux entreprises du secteur traditionnel. L'objectif est plutôt de fonctionner en complémentarité.

Il s'agit à travers ces activités de production de proposer aux personnes du territoire un emploi, une formation et la réappropriation par les habitants de leur patrimoine.

Ce projet s'appuierait sur des niches d'activité proposées par certains services de Plaine Commune (environnement, maintenance, espace vert, etc.), par les unités de gestion des bailleurs sociaux et par les entreprises traditionnelles.

Cette structure est complémentaire à d'autres dynamiques d'insertion présentes sur el territoire (entreprises, régies de quartier.....).

Conclusion

La démarche du conseil de développement dans la présente contribution a pour simple ambition de faire des propositions pour l'emploi des habitants du territoire en partant d'un rapide état des lieux de leur situation actuelle.

Notre intention n'était pas d'analyser l'existant, mais d'imaginer et de proposer des possibles. Cette contribution est donc complémentaire au travail déjà mené par les services de Plaine commune.

Nous souhaitons interroger les élus sur une conception du développement local intégré, sur des filières à soutenir pour renforcer l'identité du territoire et sur la lutte contre les discriminations.

Nous sommes convaincus, que le défi de l'emploi est au cœur de la construction communautaire, il nécessite d'oser, d'expérimenter. Il demande un engagement à la hauteur des besoins de la population de la communauté d'agglomération.

Ce document est un point d'étape. Le groupe de travail entend approfondir en 2006 certaines pistes de travail, entre autres :

- filière d'aide à la personne,
- amélioration de l'attractivité du territoire,
- formation et formation professionnelle (apprentissage, université populaire).

Contribution individuelle

- **Contribution individuelle de Monsieur Georges SAINT-LOUIS AUGUSTIN : Le développement de la filière sportive sur le territoire constitue un impératif « politique » : c'est un enjeu d'importance nationale pour les habitants du territoire**

Le constat qui peut aujourd'hui être aisément fait par tout un chacun à l'échelle du territoire de l'agglomération et au-delà du département de la Seine Saint-Denis est celui d'un déficit criant de la pratique du sport de haut niveau et notamment des sports collectifs les plus populaires (football, rugby, basket-ball, volley-ball...) alors même que ce territoire concentre des équipements de renommée mondiale (ex : SDF), se trouve être le lieu d'évènements de renommée mondiale et dispose d'un potentiel inexploité et gigantesque de pratiquants de tout niveau et tous âges.

Dès lors, une véritable réflexion doit prendre corps au sein de Plaine Commune autour de l'intérêt bien compris des acteurs et habitants du territoire de promouvoir le développement de la filière sportive.

L'ambition collective, portée par les élus en premier lieu doit faire émerger une stratégie volontariste, ambitieuse et programmée de développement et de soutien de cette filière étant donné l'intérêt qu'il y a à la mettre en œuvre du point de vue de la politique sociale (l'effet «pacificateur»), en matière d'éducation («mens sana in corpore sano»), économique (ex : les retombées économiques de la présence d'un grand club de football à Auxerre ou Lens), ou en matière d'insertion sociale et professionnelle (lutte contre les discriminations)....

Offrir des opportunités d'insertion durable et valorisante aux jeunes notamment issus des quartiers et éviter la fuite des talents ne sont pas les moindres des avantages que procurerait une véritable politique en faveur de la pratique du sport de haut niveau sur le territoire.

Ces emplois (non délocalisables), dans la filière sportive (en commençant par la discipline reine du football), sont aisément identifiables dans de nombreux domaines (création, maintenance, architecture et bâtiments travaux publics ; enseignement, formation, management, recherche ; l'hôtellerie, la restauration, le commerce ; sponsoring, finances, gestion, assurances ; évènementiels, manifestations sportives, festivités sportives ; médecine sportive (traumatologie, entretien, alimentation, hygiène, soins ; administration , merchandising ; détection, préformation, formation et recrutement sportifs professionnels ; médias...).

Reste que Plaine Commune a intégré cette dimension de manière beaucoup trop sommaire et partielle dans l'album 2000-2004 consacré au bilan d'activité et aux perspectives d'avenir de l'agglomération (pages 31 et 40), en mentionnant une étude d'expertise et d'évaluation en matière sportive sur les équipements à venir ainsi que les incidences de l'attribution des jeux olympiques en 2012 à la ville de Paris.

Mais, en réalité, l'intégration du développement d'une véritable filière sportive de masse et d'excellence manque cruellement dans la manière dont les élus du territoire le voit sur les vingt années qui viennent.

La nécessité d'une boîte à outils : pour développer la filière sportive de haut niveau sur le territoire, il est primordial de définir une stratégie d'ensemble qui intégrera :

- L'élaboration d'un véritable **schéma sportif** à l'échelle de l'agglomération et du département à l'instar de ce qui est réalisé pour le commerce ou l'hôtellerie
- Le vote de **la compétence déléguée** confiée à la communauté d'agglomération par les villes qui la composent pour tout ce qui touche au sport.
- La définition **d'un projet intitulé «Plaine Commune : un territoire Sports»** qui viserait à :
 - assurer au territoire une « identité » sportive en créant, développant et moderniser les équipements structurants
 - promouvoir et développer la pratique du sport de masse et de haut niveau notamment par les femmes
 - détecter, former, perfectionner, valoriser, et exploiter les talents sportifs du territoire pour leur permettre de s'épanouir et de transmettre leurs savoirs
 - favoriser l'intégration du sportif dans la cité (cohésion sociale) en créant une synergie et une ambiance propre au territoire de nature à créer un sentiment d'appartenance de la population du territoire («défendre ses couleurs»)
 - développer une conception citoyenne du sport de haut niveau (Education, Culture et Sport)
 - redonner à la pratique du sport une dimension festive et conviviale (Jumelage avec des clubs)

brésiliens)

- la promotion de **lignes – directrices fortes** autour de quelques idées simples déjà éprouvées par le passé, il s'agirait, pour les promoteurs de ce projet et dans le cadre spécifique de la pratique du football de :
 - promouvoir et faire valider une politique et une stratégie en matière de développement du sport de haut niveau sur le territoire
 - développer l'apprentissage et la pratique du football dès le plus jeune âge des jeunes enfants (garçons et filles), au sein des écoles, collèges et lycées en insistant tout particulièrement sur la pratique sportive des jeunes filles et en y combinant la pratique de la musique et d'activités culturelles (football et culture)
 - créer des filières-sports études pour celles et ceux dont les capacités leurs permettent d'envisager une orientation professionnelle dans ce secteur
 - favoriser l'émergence au sein des établissements scolaires et universitaires de la zone d'une élite pratiquant ce sport (combinaison réussie études/sports)
 - moderniser les équipements structurants (toutes disciplines confondues) notamment dans le cadre des futurs JO ou du FNDS (fonds national de développement du sport)
 - favoriser l'installation d'un Centre de Formation de jeunes footballeurs et d'un CFA omnisports dont la tête de pont serait implantée à Saint-Denis et qui serait alimentée par des pratiquants du territoire du département et de la région parisienne en priorité
 - se doter des moyens humains adéquats (bureau d'études, analyse, projets..) et former l'encadrement technique (élus, acteurs socio-économiques, entraîneurs, dirigeants, gestionnaires ...) compétent pour assurer la conduite du projet et le pilotage des objectifs
 - créer un pôle de formation, de recherche et d'enseignement international en matière sportive (management, produits, santé, gestion de carrières, arbitrage etc...)
 - créer des manifestations sportives autour du football originales et marquantes pour le territoire comme par exemple le mondial féminin des moins de 16 ans (cf Tournoi de Montaigu pour les garçons) ou le Tournoi du SDF ouvert à tous dans l'enceinte du stade ou le mondial omnisports des moins de 20 ans comportant les disciplines de sports collectifs (football, basket, volley, hand), de sport individuel (athlétisme) et de culture (musique ou arts plastiques).
 - promouvoir une pratique différente du football en développant un partenariat avec des clubs brésiliens, l'idée étant d'expérimenter une nouvelle vision de la pratique de ce sport en l'ouvrant sur un continent, modèle en la matière

On peut imaginer le mener en **plusieurs étapes** :

- l'attribution de la délégation de compétence communautaire
- la réflexion sur les fondements d'une politique sportive omnisports à l'échelle du territoire et du département (étude comparative sur des villes références, potentialités, équipements, continuité de l'utilisation des structures existantes, enjeu de citoyenneté active et d'intégration, développement durable, activités non polluantes, qualification professionnelle, animation sociale, éducation citoyenne, sentiment d'appartenance au territoire, identité, attractivité vis à vis des habitants, compatibilité avec les capacités des publics concernés, retombées commerciales et touristiques, retombées en matière d'urbanisme et de transports, arrêt de la « fuite » des talents sportifs...)
- la constitution d'un partenariat large (élus, milieu sportif, entreprises, Etat, Institutions, fédérations, habitants..) autour d'une envie et d'un désir partagé
- la définition du cahier des charges d'une étude à réaliser sur le projet (comparatif France, Europe, Monde, analyse des pratiques, des ressources, des équipements, des besoins, des coûts, des retombées commerciales, freins à la pratique...)
- la validation politique du projet, son inscription dans le cadre communautaire
- le lancement, l'animation, la gestion la conduite et l'évaluation

Le Conseil de développement de Plaine Commune

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du Grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de Plaine Commune- existe depuis 2003.

Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions . Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile.

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France.

Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Pour y participer : contactez-nous ou téléchargez le dossier de candidature sur internet.

Tous les travaux du Conseil de développement sont disponibles sur internet, sur un mini site mis à notre disposition par Plaine Commune

<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>

Pour toutes informations complémentaires

Valérie Grémont
Animatrice du Conseil de développement
01 55 93 57 52 – 06 16 03 13 77

conseil-developpement@plainecommune.com.fr